



Bras, le 04 Juin 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE N° 2024-117

Le Maire de BRAS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT qu'il est d'intérêt public d'interdire l'accès au stade pendant la durée des travaux d'ensemencement et d'entretien du stade

ARRÊTE

Article 1 : Du mardi 5 juin au dimanche 1^{er} septembre 2024, l'accès au stade sera interdit pendant toute la durée des travaux d'entretien réalisés par la Société MEDITERRANEE ENVIRONNEMENT sise 126 Chemin de Lou Foevi 83190 Ollioules.

Article 2 : La Société MEDITERRANEE ENVIRONNEMENT sera responsable de tous incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait ou à l'occasion des travaux.

Article 3 : Des panneaux de signalisation réglementaires ainsi que des barrières seront installés pour permettre l'application du présent arrêté.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Président de l'AESB.
- La Police Municipale de BRAS.

Le Maire,
Franck PERO



République Française
Liberté – Égalité – Fraternité

COMMUNE DE BRAS

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Département du Var - Arrondissement de Brignoles

Hôtel de Ville – 45 Route de Brignoles (Square Jalabert) – 83149 BRAS – Tél. : 04.94.37.23.40 – Mél. : secretariat@mairie-bras.fr